



11ème séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mercredi 3 septembre 2025 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Introduction de la séance
2. Adoption des procès-verbaux des 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} séances du Conseil général du 3 avril, du 20 mai et du 17 juin 2025
3. Assermentations de Mme Virginie Mouche (POP) et de M. Yann Dubois (les Vert-e-s) en remplacements de MM. Karim Boukhris et François Perret démissionnaires.
4. Election d'un-e représentant-e du POP au sein de la commission temporaire de planification territoriale en remplacement de M. Karim Boukhris démissionnaire.
5. Election d'un-e représentant-e des Vert-e-s au sein de la commission des transports en remplacement de M. François Perret démissionnaire.
6. 25.039 - Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 3'995'000.- pour la rénovation et la mise en conformité du bâtiment du TPR, rue de Beau-Site 30, dont CHF 3'822'000.- à la charge de la Ville
7. 25.012 - Motion du groupe les Vert-e-s, "Encourager et rendre visible une politique d'achats durable, responsable et locale", déposée le 3 février 2025

Amendement du groupe PLR, "Précision et correction sur le terme de durabilité", déposé le 12 février 2025

8. 25.014 – Question du groupe PVL relative à la mise en conformité des parkings communaux, déposée le 17 février 2025
9. 25.015 – Motion du groupe PVL, "Une navette électrique pour rapprocher les parkings d'échanges du Cœur de La Ville", déposée le 17 février 2025
10. 25.022 – Motion du groupe les Vert-e-s, "Mise en place de stationnements vélo sécurisés au domicile (box)", déposée le 26 mars 2025
11. 25.033 – Question écrite du groupe POP "Ilôt vert et encombrement de l'espace public", déposée le 15 mai 2025
12. 25.034 – Motion du groupe PVL "un espace de liberté pour les chiens à La Chaux-de-Fonds", déposée le 19 mai 2025
13. 25.035 – Motion du groupe UDC "Anciens abattoirs – louons des locaux fonctionnels !", déposée le 19 mai 2025
14. 25.038 – Question écrite du groupe POP "Zones 30 : si personne ne freine : à quoi bon?", déposée le 28 mai 2025

*Frédéric Vaucher
président du Conseil général*

25.012 – Motion du groupe les Vert-e-s, intitulée "Encourager et rendre visible une politique d'achats durable, responsable et locale", déposée le 3 février 2025

Le budget 2025 de la Ville de La Chaux-de-Fonds prévoit plus de 43 millions de francs pour l'achat de biens, services et autres charges d'exploitation. Considérant l'importance de l'impact environnemental, social et économique des décisions d'achats de la commune, et dans le souci de promouvoir des pratiques durables et responsables, nous invitons, d'une part, le Conseil communal à communiquer au Conseil général les critères retenus pour ces achats. D'autre part, tout en respectant le principe d'économicité et les règles prévalant pour les marchés publics, nous invitons le Conseil communal à examiner les possibilités de mettre en place une directive visant à définir les contours d'une politique d'achats responsable autour de trois axes :

- 1) *Durabilité* : La durabilité environnementale est essentielle pour préserver les ressources naturelles et lutter contre le changement climatique.
- 2) *Responsabilité sociale* : La responsabilité sociale implique de soutenir des conditions de travail justes et équitables, ainsi que de favoriser l'inclusion et la diversité.
- 3) *Achats locaux* : Les achats locaux contribuent au développement économique de la région et renforcent le tissu économique local.

Il nous semble nécessaire que soient examinés les critères de durabilité environnementale, tels que la réduction de l'empreinte carbone, l'utilisation de matériaux recyclés et le soutien aux entreprises engagées dans des pratiques écologiques. Il en va de même en ce qui concerne les critères de responsabilité sociale, tels que le respect des droits des travailleuses et travailleurs, des conditions de travail justes et l'égalité des chances. Enfin, la directive pourrait préciser, lorsque cela est possible, l'encouragement des achats locaux en priorisant les fournisseurs et les produits issus de la région, afin de soutenir l'économie locale et de réduire les distances de transport. Nous sommes convaincues et convaincus que nombre de ces critères sont d'ores et déjà largement appliqués, mais il nous semblerait utile de pouvoir les expliciter, par exemple à travers une directive, pour que chacune et chacun, y compris les contribuables puissent en prendre connaissance, ainsi que prendre pleinement conscience que l'impôt contribue à faire vivre le tissu économique d'une ville et de ses alentours.

Par cette motion, nous souhaitons pouvoir affirmer notre engagement envers une gestion responsable et durable des ressources de la commune, en

alignant les pratiques d'achat avec les valeurs environnementales, sociales et économiques et le soutien aux actrices et acteurs locaux.

Michaël Voegtli

25.012 – Amendement du groupe PLR, intitulé "Précision et correction sur le terme de durabilité", déposé le 12 février 2025

Le budget 2025 de la Ville de La Chaux-de-Fonds prévoit plus de 43 millions de francs pour l'achat de biens, services et autres charges d'exploitation. Considérant l'importance de l'impact environnemental, social et économique des décisions d'achats de la commune, et dans le souci de promouvoir des pratiques durables et responsables, nous invitons, d'une part, le Conseil communal à communiquer au Conseil général les critères retenus pour ces achats. D'autre part, tout en respectant le principe d'économicité et les règles prévalant pour les marchés publics, nous invitons le Conseil communal à examiner les possibilités de mettre en place une directive visant à définir les contours d'une politique d'achats responsable autour des trois axes de la durabilité :

- 1) Responsabilité environnementale **Durabilité** : La durabilité environnementale est essentielle pour préserver les ressources naturelles et lutter contre le changement climatique.
- 2) Responsabilité sociale : La responsabilité sociale implique de soutenir des conditions de travail justes et équitables, ainsi que de favoriser l'inclusion et la diversité.
- 3) Responsabilité économique ~~Achats locaux~~ : Les achats locaux contribuent au développement économique de la région et renforcent le tissu économique local.

~~Il nous semble nécessaire que soient examinés les critères de durabilité environnementale, tels que la réduction de l'empreinte carbone, l'utilisation de matériaux recyclés et le soutien aux entreprises engagées dans des pratiques écologiques. Il en va de même en ce qui concerne les critères de responsabilité sociale, tels que le respect des droits des travailleuses et travailleurs, des conditions de travail justes et l'égalité des chances. Enfin, la directive pourrait préciser, lorsque cela est possible, l'encouragement des~~

achats locaux en priorisant les fournisseurs et les produits issus de la région, afin de soutenir l'économie locale et de réduire les distances de transport.

Nous sommes convaincues et convaincus que nombre de ces critères sont d'ores et déjà largement appliqués, mais il nous semblerait utile de pouvoir les expliciter, par exemple à travers une directive, pour que chacune et chacun, y compris les contribuables puissent en prendre connaissance, ainsi que prendre pleinement conscience que l'impôt contribue à faire vivre le tissu économique d'une ville et de ses alentours.

Par cette motion, nous souhaitons pouvoir affirmer notre engagement envers une gestion responsable et durable des ressources de la commune, en alignant les pratiques d'achat avec les valeurs environnementales, sociales et économiques et le soutien aux actrices et acteurs locaux.

Alain Vaucher

25.014 – Question du groupe PVL relative à la mise en conformité des parkings communaux déposée le 17 février 2025

Alors que les travaux d'agrandissement du parking de l'hôpital sont actuellement engagés, le conseil communal pourrait-il nous expliquer pourquoi un projet de cette ampleur, induisant la création de plus de 160 places, ne peut-il pas se conformer au règlement d'aménagement communal ?

Pour mémoire l'article 94 du règlement d'aménagement communal, auquel toute construction sur la commune est soumise, impose lorsque « le nombre de place de stationnement est supérieur à 20, le 80% au moins doit être aménagé en sous-sol ou intégré au bâtiment ». Or, dans le cas présent du parking de l'hôpital, les nouvelles places projetées ne sont ni enterrées, ni organisées en hauteur pour préserver les sols, ni même intégrées sous un couvert que l'on pourrait imaginer photovoltaïque et équipé de bornes de charge.

Si la demande d'autorisation déposée par les services de notre ville fait, il est vrai, mention d'une dérogation à cet article, nous nous interrogeons sur sa légitimité. N'y-a-t-il pas deux poids, deux mesures ?

De plus, ce projet communal n'est, sauf erreur de notre part, pas le premier à user de cette dérogation à l'article 94 du règlement d'aménagement communal. Le parking réalisé, quelques années plus tôt, en Ouest des abattoirs compte plus de 20 places et pourtant aucun couvert n'est en vue.

Le conseil communal peut-il nous apporter quelques éclaircissements sur la gestion de ces dossiers et, ce qui est important pour le Vert'Libéraux, sur les échéances pour la mise en conformité de ces parkings et surtout la pose de couverts photovoltaïques ?

Brigitte Leitenberg

25.015 – Motion du groupe PVL, intitulée " Une navette électrique pour rapprocher les parkings d'échanges du Cœur de La Ville ", déposée le 17 février 2025

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la mise en place d'une navette électrique (autonome) avec un départ et une arrivée au Parking de la Ronde, pour bénéficier des bornes de recharge électrique et redynamiser cette infrastructure de parking collectif.

La Navette pourrait relier les parkings d'échanges au centre-ville avec ses commerces et les services essentiels médicaux et administratifs, en passant par les axes stratégiques de La Capitale Culturelle Suisse 2027 et du complexe sportif Piscine-Patinoire des Mélèzes.

Brigitte Leitenberg

25.022 - Motion du groupe les Vert-e-s intitulée "Mise en place de stationnements vélo sécurisés au domicile (box)", déposée le 26 mars 2025

Afin de faciliter et promouvoir l'utilisation des vélos et des vélos électriques par nos concitoyennes et concitoyens, nous souhaitons que la Ville étudie la possibilité de mettre en place des abris sécurisés sur la voie publique sous forme de box comme cela se fait déjà dans d'autres villes comme Lausanne. En effet, de nombreuses et nombreux habitant.e.s n'ont pas accès à un endroit sécurisé et adapté pour entreposer leurs vélos au sein de leur habitation, en particulier dans les immeubles anciens. Cet état de fait constitue un frein à l'utilisation de vélos et vélos électriques, que ce soit par contrainte importante (les monter dans son appartement par exemple) ou par peur des vols.

En mettant à disposition des places de stationnement payantes (une centaine de francs par année) au sein des box sécurisés, la Ville encouragerait la pratique du vélo comme moyen de déplacement en diminuant les contraintes (risques de vols, de déprédations, absences de lieux de stationnement adaptés) rencontrées. Un projet pilote pourrait être mis sur place avec des boxes pouvant être déplacés en fonction des besoins rencontrés et des demandes de la population. À noter que si ces box étaient sous-utilisés, des débouchés comme la revente à des privés ou à une autre commune sont possibles.

Il pourrait également être envisagé des partenariats avec des gérances et/ou des propriétaires d'immeubles intéressés afin de partager les coûts.

Grégory RoCHAT

25.033 – Question écrite du groupe POP "Ilôt vert et encombrement de l'espace public", déposée le 15 mai 2025

Depuis plusieurs mois, des échafaudages sont présent autour du bâtiment de l'Ilôt vert. La population se questionne à ce sujet. Nous nous souhaiterions savoir la raison de ces derniers et la durée pendant laquelle ils seront encore présents.

Ce bâtiment décrit comme "un pôle attractif au Cœur de la cité horlogère" par Implenia a été primé en 2021. C'est un bâtiment phare de notre cité et

l'échafaudage présent depuis de longs mois renvoie une image délicate sur le projet. Nous voudrions savoir sur ces échafaudages sont liés à la tempête de 2023 ou à un autre problème.

Dans le même ordre d'idée nous nous questionnons sur la présence des plots située à la sortie Est de la Migros métropole. Ils datent sauf erreur du printemps 2023. La grue ayant été démonté depuis longtemps, vont-ils bientôt être enlevés ?

Mourad Crevoisier

25.034 – Motion du groupe PVL "un espace de liberté pour les chiens à La Chaux-de-Fonds", déposée le 19 mai 2025

S'ébattre librement fait partie d'un besoin vital pour les chiens et la Lchien 636.20 (modifiée en le 3-09-2019 à l'article 15 précise : Les communes veillent à ce que soient disponibles des espaces permettant aux chiens de s'ébattre librement conformément à la législation sur la protection des animaux.

Les Vert'libéraux ont déposé une interpellation en ce sens en mars 2022 et malgré les propos positifs à une mise en place d'un parc ou espace de liberté réservé aux chiens, comme ceux qui existent déjà dans de nombreuses villes de suisse romandes, et comme celui qui vient d'être mis en place au Locle dernièrement, à notre connaissance rien n'a été fait à La Chaux-de-Fonds.

Nous avons certes de grands espaces de chemins forestiers et de promenade autour de la ville, mais durant la période **de mi-avril à fin juin, il est interdit à juste titre pour préserver la jeune faune sauvage de notre canton de laisser les chiens en liberté.**

Pendant cette période un espace dédié et fermé serait indispensable. **Ce type d'espace est nécessaire tout au long de l'année car La réglementation demande aussi que les maîtres puissent rappeler leurs chiens et qu'ils soient sociabilisés pour éviter les incidents fâcheux entre congénères ou terroriser des enfants ou adultes craignant les canidés.**

Et pour cela il est nécessaire de les éduquer, de les sociabiliser, de les laisser jouer et cela doit se faire sans risque pour la population, dans un espace fermé sous la vigilance de leur maître.

Des renseignements sur cet espace sur le site internet de notre Ville pourraient renseigner les citoyennes et citoyens Chaux-de-Fonniers et les futurs nouveaux arrivants avec chiens. Ces informations sont aussi importantes pour les personnes qui ont peur ou qui n'aiment pas des chiens et qui souhaitent éviter d'en rencontrer.

Aujourd'hui Le Groupe Vert'libéral demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un espace de liberté pour que les chiens puissent courir et se sociabiliser tout au long de l'année.

Brigitte Leitenberg

25.035 – Motion du groupe UDC "Anciens abattoirs – louons des locaux fonctionnels !", déposée le 19 mai 2025

Équiper les salles des Anciens Abattoirs avec une sonorisation et un éclairage digne des rénovations en cours.

Jean-Pierre Brechbühler

25.038 – Question écrite du groupe POP "Zones 30 : si personne ne freine : à quoi bon?", déposée le 28 mai 2025

La multiplication des zones 30 km/h en ville, notamment dans les quartiers résidentiels, est une mesure que nous saluons pour ses effets positifs sur la sécurité, le bruit et la qualité de vie. Cependant, ces limitations de vitesse sont trop souvent ignorées par de nombreux automobilistes, faute de contrôles ou d'aménagements adaptés. Comment la Ville entend-elle renforcer le respect effectif de ces limitations, afin que ces zones ne restent pas de simples intentions sur le papier ?

Olivier Beroud